

Séminaire d'introduction au droit international humanitaire 26-28 mars 2018

Description du séminaire

Le cours explore des sujets du droit international humanitaire (DIH) auxquels sont exposés des acteurs étatiques et non étatiques, des militaires, des humanitaires et d'autres personnes travaillant dans des situations de guerre. Avec la prolifération de conflits, les différents acteurs engagés dans ces situations se trouvent dans un environnement nouveau, plein d'incertitudes. Le séminaire introductif examine la pertinence contemporaine du DIH et les étudiants devraient analyser et comprendre les aspects controversés du droit et de la politique humanitaire. Ce cours est organisé avec le soutien du Département fédéral suisse des Affaires étrangères (DFAE).

Buts et objectifs

Les objectifs du cours sont

- de se familiariser avec le droit international humanitaire ;
- de connaître et pouvoir appliquer les principes du DIH ;
- de discuter des cas pratiques d'application du DIH ;
- de présenter des problèmes pratiques de protection dans les opérations humanitaires lors des situations de conflits armés et de tirer des conclusions comment y agir ;
- de s'accoutumer avec les sujets de politique générale en traitant les situations de conflits.

Le cours contient neuf modules qui couvrent l'essentiel des activités de protection en situation de conflit armé.

Comme il est impossible de traiter tous les sujets d'une manière exhaustive, le programme met l'accent sur quelques sujets prioritaires. Ils sont choisis en fonction de leur importance face à des problèmes de protection dans des situations de conflit armé et des opérations sur le terrain. Une demi-journée est consacrée au DIH dans l'Union européenne et aux activités du CICR et sera animée par des intervenants extérieurs.

Plan du séminaire au droit international humanitaire

Lundi 26 mars 2018 : 09h00 – 12h30

Module 1 : La place du droit international humanitaire dans le système international

A l'exemple des guerres en Irak et en Syrie, les notions, objectifs et problématiques préliminaires du DIH sont présentés. L'évolution historique détermine encore aujourd'hui largement la place du DIH dans le système international.

Les sujets suivants vont être discutés dans ce module :

- La place du droit humanitaire dans le droit international public
- Les relations avec la Charte des Nations Unies
- Les relations avec les droits de l'homme
- Les relations avec le droit de désarmement
- Les sources et le développement du DIH
- Les mesures préventives et nationales

Littérature :

- Marco Sassòli/Antoine Bouvier/Anne Quintin, *Un droit dans la guerre*. Vol. I, Textes introductifs, Partie I, Chapitres 1-4

Lundi 26 mars 2018 : 14h00 – 18h00

Module 2 : Le cadre juridique et l'applicabilité du droit international humanitaire

Le cadre et les différentes sources juridiques déterminent les droits et les obligations des différents acteurs impliqués. Les situations de guerre ont changé profondément ce dernier siècle. Des conflits armés internationaux sont devenus moins nombreux, des conflits armés non-internationaux, des conflits internes internationalisés, le terrorisme et des situations violentes qui ressemblent à des guerres comme la violence urbaine ou la piraterie se sont multipliés. La qualification juridique, ou la détermination de l'applicabilité du DIH voir d'autres instruments juridiques, est ainsi une condition *sine qua non* pour situer le cadre de protection pour les victimes des situations de conflits armés. Poursuivant l'exemple des guerres en Irak et en Syrie, le cadre juridique est expliqué. Finalement, l'article 3 des Conventions de Genève, « les considérations élémentaires d'humanité » selon la Cour internationale de Justice, est examiné plus en détail.

Les sujets suivants vont être discutés dans ce module :

- Les formes contemporaines de la guerre
- Leurs descriptions juridiques
- Les champs d'application des différents instruments du DIH
- Les relations régies par le DIH
- L'article 3 commun aux Conventions de Genève

Littérature :

- Marco Sassòli/Antoine Bouvier/Anne Quintin, *Un droit dans la guerre*. Vol. I, Textes introductifs, Partie I, Chapitre 12.

Module 3 : Les relations entre le DIH et les droits de l'homme

Le droit international humanitaire et le droit de droits de l'homme connaissent des différences d'origine, d'application et de concept, mais sont aujourd'hui considérés comme complémentaires selon la jurisprudence internationale. Par des cas concrets divers, ce module examine les différentes problématiques.

Les sujets suivants vont être discutés dans ce module :

- Les champs d'application du DIH et des droits de l'homme
- Les droits protégés
- Les relations : *lex specialis* selon les situations et cas
- La jurisprudence de la Cour Internationale de la Justice et des Cours régionales (Cour interaméricaine et européenne des droits de l'homme)
- Les différentes approches dans la mise en œuvre
- L'importance dans la mise en œuvre et notamment des mécanismes de droits de l'homme

Littérature :

- Marco Sassòli/Antoine Bouvier/Anne Quintin, *Un droit dans la guerre*. Vol. I, Textes introductifs, Partie I, Chapitre 14.

Mardi 27 mars 2018 : 09h00 – 12h30

Module 4 : La conduite des hostilités

Les règles sur la conduite des hostilités, traditionnellement appelé « le droit de La Haye », déterminent les limites de l'usage de la force. Les moyens et les méthodes de guerre ne sont en effet pas illimités. La protection de la population civile contre les effets des hostilités et la souffrance inutile des combattants exigent des limites dans la conduite des hostilités.

Les sujets suivants vont être discutés dans ce module :

- La distinction fondamentale entre civils et combattants
- Les méthodes et moyens de la conduite des hostilités
- Le concept des « maux superflus »
- La légalité de l'usage de certaines armes
- Le principe d'humanité et la conscience publique

Littérature :

- Marco Sassòli/Antoine Bouvier/Anne Quintin, *Un droit dans la guerre*. Vol. I, Textes introductifs, Partie I, Chapitre 9.

Module 5 : La protection des combattants

Les combattants sont les membres des forces armées au sens large. Ils ont le droit de participer directement aux hostilités. Dès lors que les combattants sont blessés, malades, naufragés, et dans la mesure qu'ils s'abstiennent de tout acte d'hostilités, les combattants deviennent « des personnes protégées » et en cas de capture, des prisonniers de guerre. La protection des combattants sur le champ de bataille était même à l'origine des Conventions de Genève. Avec la privatisation des conflits armés, des personnes civiles, des terroristes, des entreprises privées et autres « participent directement aux hostilités ». A travers des exemples de l'Irak et de l'Afghanistan, le statut et la protection des combattants et des personnes participantes aux conflits sont examinés.

Les sujets suivants vont être discutés dans ce module :

- Qui est combattant ?
- Le statut de prisonnier de guerre
- La « participation directe aux hostilités »
- La comparaison entre les conflits armés internationaux et non-internationaux relative au statut
- La « guerre contre le terrorisme »

Littérature :

- Marco Sassòli/Antoine Bouvier/Anne Quintin, *Un droit dans la guerre*. Vol. I, Textes introductifs, Partie I, Chapitres 6/7.

Module 6 : La protection des civils

Les civils constituent la vaste majorité des conflits armés d'aujourd'hui. Les enfants, les femmes et les personnes âgées ainsi que les personnes déplacées sont particulièrement vulnérables et ont besoin d'une protection accrue. Dans les situations d'occupation, les civils ont besoin d'une protection particulière. Par des cas concrets divers, ce module examine les différentes problématiques.

Les sujets suivants vont être discutés dans ce module :

- Le concept de la « personne protégée »
- La protection des civils et de la population civile
- La protection générale et la protection spécifique des femmes, enfants, journalistes
- Les personnes déplacées
- Les règles spécifiques concernant les territoires occupés

Littérature :

- Marco Sassòli/Antoine Bouvier/Anne Quintin, *Un droit dans la guerre*. Vol. I, Textes introductifs, Partie I, Chapitre 8.

Mardi 27 mars 2018 : 14h00-18h00

Module 7: Le droit international humanitaire et l'Union européenne

- *The implementation of International Humanitarian Law by the European Union*

Speaker: Mr Paul Berman, Council of the EU Legal Service

1. EU and IHL - What's The Connection?
2. The EU Framework - Supranational & Intergovernmental Action
3. The Promotion and Implementation of IHL: The EU as Political, Economic, Developmental, Legislative and Military Actor
4. Looking Ahead: The Lisbon Treaty

- *The European Union and crisis management*

Speaker: Mr Paul Berman, Council of the EU Legal Service

1. The Common Security and Defence Policy
2. The crisis management operations
3. IHL in EU crisis management operations

- *Opérations et défis actuels du CICR*
- *Le CICR et l'Union européenne*

Speaker : M. Stéphane Kolanowski, conseiller juridique à la délégation du CICR à Bruxelles

Mercredi 28 mars 2018 : 09h00 – 12h30

Module 8 : L'assistance humanitaire

L'assistance humanitaire contient des enjeux politiques, militaires, publicitaires et surtout essentiels à la survie de la population civile. Le droit international humanitaire prévoit que celle-ci affectée par un conflit armé a le droit de recevoir une assistance humanitaire et en réglemente les conditions dans lesquelles cette assistance humanitaire doit et peut être apportée.

Les sujets suivants vont être discutés dans ce module :

- L'accès aux victimes
- Le droit de la population civile d'être secourue
- L'assistance aux combattants
- La définition et les caractéristiques de l'assistance humanitaire
- L'autorisation de l'action humanitaire
- Les principes régissant l'action humanitaire
- Le droit d'ingérence
- La protection et l'assistance
- La protection des acteurs humanitaires
- La coordination de l'action humanitaire
- L'action humanitaire militaire

Littérature :

- Marco Sassòli/Antoine Bouvier/Anne Quintin, *Un droit dans la guerre*. Vol. I, Textes introductifs, Partie I, Chapitre 9 IV.

Module 9 : La mise en œuvre du DIH

L'efficacité de chaque système de protection dépend premièrement de l'efficacité de ses mécanismes de mise en œuvre. Ce module traite de ces mécanismes, démontre les difficultés de leur mise en œuvre, et explique les différentes approches des différents acteurs impliqués.

Les sujets suivants vont être discutés dans ce module :

- Les mécanismes conventionnels et extra-conventionnels
- La mise en œuvre par les parties au conflit
- La responsabilité de la communauté internationale
- Les différents acteurs de mise en œuvre
 - L'ONU et ses organes (Conseil de sécurité, Assemblée générale, Conseil des droits de l'homme, etc.)
 - Les organisations régionales
 - Les forces d'imposition ou de maintien de la paix
 - Les ONG
 - Le CICR
 - Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge
- La responsabilité pénale des individus pour les infractions
 - Crimes d'agression, Crime de guerre, crime d'humanité crime de génocide
 - Les tribunaux nationaux et internationaux et la Cour pénale internationale
- Les différentes approches face aux violations et leur efficacité

Littérature :

- Marco Sassòli/Antoine Bouvier/Anne Quintin, *Un droit dans la guerre*. Vol. I, Textes introductifs, Partie I, Chapitre 9.

Matériel et littérature

Les textes Conventions de Genève de 1949 pour la protection des victimes de la guerre et de leurs Protocoles Additionnels, de même que les principaux autres traités et textes du droit international humanitaire peuvent être accédés sur le site web du CICR :

<https://www.icrc.org/fr/guerre-et-droit/traites-et-droit-coutumier/conventions-de-geneve>

Le cours s'appuie sur un ouvrage principal de

- Marco Sassòli/Antoine Bouvier/Anne Quintin, *Un droit dans la guerre. Cas, documents et supports d'enseignement relatifs à la pratique contemporaine du droit international humanitaire*, CICR, Seconde édition, Genève 2012.
 - Volume I : Présentation du droit international humanitaire
 - Volume II : Cas et documents/Plans de cours

<https://www.icrc.org/fr/document/un-droit-dans-la-guerre-cas-documents-et-supports-denseignement-relatifs-la-pratique>



College of Europe
Collège d'Europe



Natolin



L'ouvrage est mis à disposition sur le site du CICR, en PDF, dans son intégralité. Il constitue tant une source pour la préparation des cours qu'une base pour la discussion des cas pratiques.

L'ouvrage de Marco Sassòli, Antoine Bouvier et Anne Quintin donne également une liste de la littérature assez exhaustive (jusqu'en 2012).

Deux autres ouvrages particulièrement pertinents :

- Robert Kolb, *Ius in bello, Le droit international des conflits armés*, 2^e édition, Helbling Lichtenhahn, Bâle/Bruylant, Bruxelles 2009 ;
- Eric David, *Principes de droit des conflits armés*, 4^e édition, Bruylant Bruxelles 2009 (encore une source de littérature plus complète sur le sujet).

Ce séminaire est réalisé grâce au soutien du Département Suisse des Affaires étrangères

Prof. Toni Pfanner